



Commune de Belmont-Broye IIII

Procès-verbal de la séance n° 34 du Conseil général du lundi 29 avril 2024 à 19h30 à la buvette de la halle des sports à Domdidier

Personnes présentes : 9 conseillers communaux
43 conseillers généraux
(selon liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : M. Nelson Baechler, conseiller général
Mme Stéphanie Steingruber, conseillère générale
M. Kevin Terrapon, conseiller général
M. Marc Cuennet, conseiller général
M. Axel Bise, conseiller général
M. Ismail Ismaili, conseiller général
M. Pierre Yves Barbey, conseiller général

Mme Sophie Meyer, Présidente, remercie les conseillères et conseillers généraux de leur présence ainsi que le Conseil communal et les représentants de la presse.

Pour la séance de ce soir, les personnes excusées sont : Mme Stéphanie Steingruber et MM. Nelson Baechler, Kevin Terrapon, Marc Cuennet, Axel Bise, Ismail Ismaili ainsi que Pierre-Yves Barbey, Conseillère et Conseillers généraux.

Cette 34^{ème} séance du Conseil Général a été convoquée selon l'avis paru dans la feuille officielle n° 15 du 12 avril 2024 et via courrier adressé aux conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et ensuite supprimé.

Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention. En ce qui concerne les votes, elle rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention. Ceci afin d'obtenir un décompte correct. Afin de vérifier que tous les membres ont bien reçu leur matériel de vote, elle demande de lever leur carton vert.

A la suite du contrôle des présences, 43 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 22 voix. Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour de ce Conseil Général, elle fait part de la démission de Mme. Emilie Meyer du groupe MBB à la suite de son déménagement dans la commune de Mont-Vully. Elle tient à la remercier personnellement, en tant que jeune citoyenne, pour son engagement auprès de la commune de Belmont Broye.

Conformément aux résultats des élections communales du 7 mars 2021, le Conseil Général accueille M. Wilfrid Puyo du groupe MBB. M. Puyo a été assermenté à la préfecture de la Broye le 29 janvier 2024. Elle invite M. Puyo à se rendre au micro et à se présenter brièvement à l'assemblée.

Bonjour, je m'appelle Wilfrid Puyo, j'habite Belmont-Broye depuis 2012, j'ai une fille de 11 ans et je travaille chez Swisscom.

Après avoir souhaité la Bienvenue à M. Wilfrid Puyo, elle procède à la lecture de l'ordre du jour.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance n° 33 du 11 décembre 2023**
2. **Communications du Conseil communal**
3. **Election du Président-e et du Vice-président- du Conseil général 2024**
4. **Comptes 2023**
 - a) *Résultats*
 - b) *Investissements*
 - c) *Approbation des comptes*
5. **Divers**

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 33 du 11 décembre 2023

Mme la Présidente indique que le bureau du Conseil général a reçu une demande de M. Nicolas Bugnon, groupe La Gauche Plurielle quant à la retranscription de ses deux interventions lors de la dernière séance du Conseil général et demande que son texte soit retranscrit dans son intégralité :

Question sur les demandes de crédits d'investissements, point 4.2.2 « Crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour l'étude contre les crues sous la voie CFF à Domdidier » et 4.2.3 « Crédit d'investissement de CHF 350'000.00 pour la reconstruction de l'aqueduc à Domdidier »

Nicolas Bugnon (Gauche Plurielle), Mesdames Messieurs du Conseil Communal, je remarque que la demande du point 4.2.2 pour un crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour l'étude contre les crues sous la voie CFF à Domdidier se place pratiquement, si ce n'est pas exactement, à l'emplacement de la reconstruction de l'aqueduc à Domdidier, objet de la demande de crédit d'investissement de CHF 350'000.00 du point 4.2.3. Est-ce justifié de réaliser la réfection de cet aqueduc passant sous les voies de chemin de fer avant de réaliser une étude visant à lutter contre les crues à cet emplacement même ? N'y a-t-il pas lieu d'analyser la situation, puis seulement de réaliser des travaux complets qui répondent à tous les besoins ? Le risque n'est-il pas de devoir réaliser des travaux à double ? Un potentiel d'économie existe certainement dans cette articulation.

Intervention dans la discussion sur la demande du point 4.2.12 « Crédit d'investissement de CHF 930'000.00 pour la réalisation de collecteurs et conduite d'eau à Léchelles (Helvetia Environnement) »

Nicolas Bugnon (Gauche Plurielle), Mesdames et Messieurs du Conseil Communal, chers collègues du Conseil Général. Quelques points méritent encore réflexion quant à ce projet. J'entends de M. le Conseiller Olivier Pochon que la question du projet de centre de recyclage envisagé sur la parcelle est une autre question que celle posée aujourd'hui pour l'équipement de la parcelle. Je crois pourtant qu'il est temps mettre cette question sur la table. Premièrement, j'aimerais poser la question au Conseil Communal de l'affectation de cette parcelle en « zone spéciale ». Quelle est la volonté du CC quant à ce projet ? Pourquoi avoir affecté cette zone sous ce statut ? Il faut bien voir que la zone concernée est complètement isolée entre deux villages. Elle a certes servi auparavant pour des réserves de carburant de l'armée. Mais vu son emplacement, ne devrait-on pas aujourd'hui la rendre à la nature ? Le projet envisagé a nettement mieux sa place dans une zone industrielle et non au milieu des champs en bordure de forêt. Deuxièmement, j'aimerais poser la question également au Conseil Communal de la pollution des sols. Qu'en est-il ? Une étude a-t-elle été faite sur cette zone qui a travaillé durant des décennies avec des hydrocarbures en quantité ? Finalement, j'aimerais resoulever la question de la pertinence du projet à cet emplacement en regard de l'impact sur la population du village de Léchelles. On entend que l'entreprise prévoit de travailler avant tout avec les camions, qui deviendront donc légion dans le village.

Un tel projet ne devrait être accepté que si le train est utilisé pour le transport des marchandises. Grolley se pose la même question. Nous devons défendre la qualité de vie de nos villageois et éviter l'instauration d'un trafic important de poids-lourds dans le village. C'est pourquoi je vous invite aujourd'hui à refuser ce crédit d'investissement, qui est actuellement notre seul moyen de pouvoir discuter des conditions du projet avec les instances cantonales et avec l'entreprise.

Elle rappelle qu'en cas d'interventions du Conseil général, il est prié aux Conseillers généraux de bien vouloir faire parvenir leur texte en format Word à Mme Laurence Esseiva, directement après la séance du Conseil général ou au plus tard dans les 5 jours qui lui succèdent.

Mme la Présidente demande à l'assistance s'il y a d'autres remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 33 du 11 décembre 2023.

Aucune autre remarque n'étant émise, le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.

2. Communications du Conseil communal

Mme la Présidente passe la parole à **M. Albert Pauchard**, Syndic. En préambule, il présente les salutations du Conseil communal in corpore. Il indique qu'au niveau des communications, le Conseil communal a innové par rapport aux précédentes séances, c'est-à-dire que le Conseil communal ne va pas nécessairement faire des communications orales mais écrites, tel que vous avez pu en prendre connaissance lors de votre lecture des points à l'ordre du jour. Nous y ajouterons aussi les différentes réponses aux questions du Conseil général.

Nous avons répondu à 2 questions qui nous avaient été posées lors de la dernière séance qui concerne le danger de la route de Russy – Léchelles et une séparation entre Vers-le-Rue et Ecol'Air à Dompierre reste au niveau des questions ouvertes dont le Conseil communal a été saisi, l'offre d'arbres gratuits et la politique d'arborisation du milieu bâti. Cette question va pouvoir être répondue d'ici quelques jours.

Les 4 communications ont été établies par le Conseil communal et mises à disposition des Conseillères et Conseillers généraux sur le site internet, elles ne seront donc pas lues mais, seront intégralement retranscrites dans le PV de la présente séance. Il s'agit de :

Caserne des pompiers et base de départ pour la Basse-Broye

Conseillère communale responsable : Mme Lia Rosso, dicastère Service à la population

À l'instar de l'ancienne loi de 1964 en matière de la défense incendie, qui demandait à chaque commune d'organiser leur propre défense incendie, la nouvelle loi (LDIS 2023) a gommé ses frontières communales afin d'organiser une défense incendie régionale **efficace et efficiente**.

Cette nouvelle loi garde au centre des préoccupations le citoyen sinistré, en appliquant une aide adéquate la plus rapide indépendamment des frontières politiques, 365 jours sur 365, 24 heures sur 24.

Ainsi, nos communes ont rejoint, au 1er janvier 2023, l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye).

Dans le cadre de cette réorganisation, les Communes restent propriétaires des casernes et locaux qu'elles mettent à disposition de l'ADIS-Broye dans le cadre d'un bail de location.

Dans la Basse-Broye, les casernes de Domdidier et de Saint-Aubin ont été choisies comme base de départ principale par la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS).

Comme la caserne de Domdidier ne correspond plus aux exigences cantonales en matière de dotation de véhicules et de matériel et que la Commune de Saint-Aubin envisage le déplacement de sa caserne sur le site des Vernettes afin de répondre à un besoin urgent d'agrandissement de son service d'édilité, plusieurs réflexions en matière de projets d'implantation de nouvelles casernes pour les sapeurs-pompiers ont été envisagées dans le but de garantir les objectifs de performance demandés par le Canton et exigés par la LDIS tout en restant rationnel sur les investissements que les Communes doivent concéder.

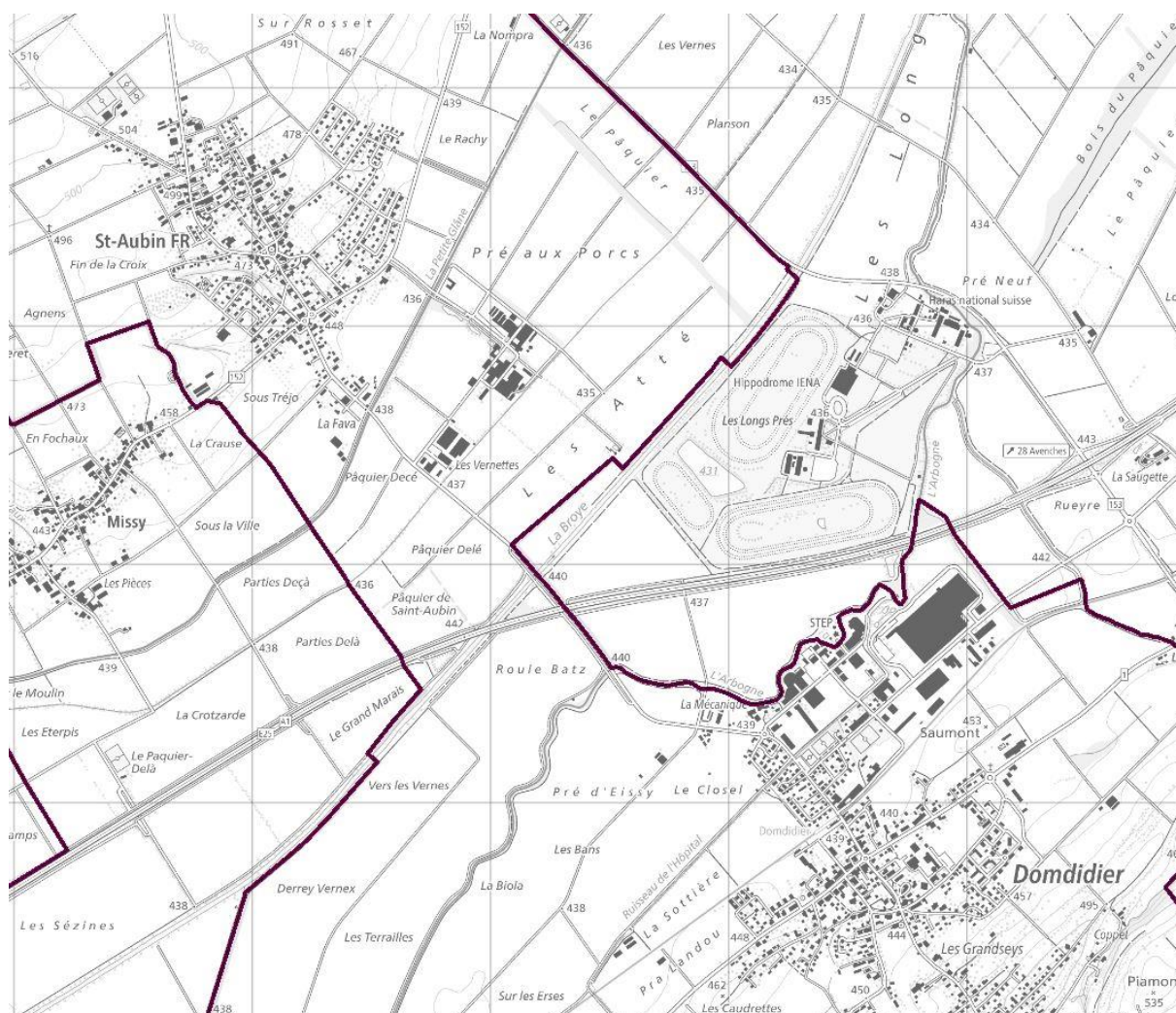
Après analyses de différents scénarios, les Conseils communaux de Belmont-Broye et de Saint Aubin ont opté pour l'implantation d'une base unique de départ dans la zone d'activités des Vernettes à Saint-Aubin.

Cette implantation correspond aux critères d'intervention définis par la LDIS 2023, notamment en matière de degrés d'urgence et d'objectifs de performance. Elle a été soumise à examen de l'Etat-Major du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de la Broye (BSPB) ainsi qu'à la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS) qui ont tous deux donné un préavis positif.

Le Conseil communal de Saint-Aubin proposera lors d'une prochaine assemblée communale, un crédit d'investissement pour la construction de cette caserne. Si ce projet devait être accepté par son législatif, la Commune Saint-Aubin serait dès lors en charge de la construction et de la gestion de la nouvelle caserne des Vernettes qui sera louée à ADIS-Broye ; celle-ci, deviendra donc la base de départ unique en faveur de la Basse-Broye. La caserne de Domdidier trouvera une nouvelle affectation communale dans le cadre de la réorganisation du site afin de répondre aux besoins de l'édilité et de la déchetterie.

Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers de la Broye (BSPB) et les Autorités politiques estiment que le projet d'implantation d'une base de départ unique aux Vernettes présente de nombreux avantages, notamment :

- Une vision à long terme permettant le maintien voire l'augmentation de l'effectif du personnel volontaire et motivé.
- L'unification de 2 bases de départ créant une base forte sur le secteur Basse-Broye.
- Des locaux plus adaptés et mieux équipés répondant aux directives ECAB, pouvant recevoir une dotation cantonale en véhicules et matériel adéquate
- Des locaux répondant aux directives et recommandations de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) en matière d'hygiène en intervention dont notamment la séparation des zones propres et sales en lien avec l'équipement et le matériel contaminé
- Une répartition des moyens logistiques et humains de façon homogène



Affectation des bâtiments Le Bastillon et Vers l'Eglise à Dompierre

Conseiller communal responsable : M. Daniel Barras, dicastère Patrimoine communal

1. Bâtiment du Bastillon (ancienne école)

Dès le 25 mai 2024, le bâtiment du Bastillon deviendra la Maison des Associations. En effet, le Conseil communal remettra la gestion de l'ensemble du bâtiment à la Société de développement de Dompierre-Russy (SDDR).

La SDDR aura pour mission de faire vivre Le Bastillon

- soit en y organisant des manifestations ouvertes aux Belmontoises et Belmontois, à l'instar du Marché de printemps qui s'est tenu l'an dernier,
- soit en mettant à disposition de l'ensemble des sociétés locales de Belmont-Broye les salles existantes afin que ces dernières puissent y organiser leurs comités, assemblées, répétitions ou réunions.

Le bâtiment du Bastillon est constitué de :

-  2 salles au rez-de-chaussée, l'une de 58 m² et l'autre de 30 m²
-  3 salles à l'étage de 56 m², 15 m² et 34 m², une petite cuisine et vestiaire
-  2 WC
-  1 cave
-  1 local pour le chauffage à mazout

Le projet de la Maison des Associations a pris un peu plus de temps que prévu pour sa finalisation en raison d'une demande faite par des médecins généralistes à la recherche de locaux pour établir un cabinet médical de groupe. Ces derniers ont finalement renoncé à s'établir au Bastillon.

A cet effet, une convention a été signée entre la Commune de Belmont-Broye et la SDDR, qui définit l'ensemble des dispositions (conditions d'utilisation, frais d'entretien du bâtiment, assurances, dénonciation de la convention). La SDDR, quant à elle, a établi une charte pour le bon fonctionnement de la Maison des Associations à l'attention des utilisateurs des espaces du Bastillon.

Le Conseil communal remettra officiellement les clés du bâtiment à la SDDR le samedi 25 mai 2024 dans le cadre d'une manifestation à laquelle est convié l'ensemble des sociétés locales belmontoises.

2. Bâtiment Vers l'Eglise

A terme, le bâtiment Vers l'Eglise devrait retrouver sa vocation première d'école. En effet, une éducatrice sociale et une enseignante primaire et zoothérapeute, ayant chacune plusieurs années d'enseignement à leur actif, ont déposé un dossier auprès du Conseil communal.

Elles souhaitent ouvrir une école privée. La Chrysalide a pour principale mission « de proposer aux enfants un cadre éducatif bienveillant et sécurisant », ouvert aux enfants du cycle 1 (1H -4H) et un accueil extrascolaire pour les élèves de leur école, dans le cadre d'une classe unique de 10 à 12 élèves maximum. De par leur métier, elle pourra également inclure des enfants qui ont des problématiques spécifiques.

En effet, l'éducatrice sociale a de l'expérience avec les enfants en situation de handicap léger et l'enseignante a côtoyé dans son activité de nombreuses spécificités des élèves TDA/H, les DYS, HPI, l'hypersensibilité, etc. Elles souhaitent « donner une chance à de tels enfants de trouver un endroit serein, bienveillant et adapté à leurs capacités ».

Le Conseil communal a donc décidé de louer à ces 2 enseignantes le bâtiment dans le cadre d'un bail à loyer. Cette première étape leur permettra de déposer leur dossier auprès des autorités cantonales compétentes (la Direction de la formation et des affaires culturelles et le Service de l'enfance et de la jeunesse) afin d'obtenir une reconnaissance officielle, démarche obligatoire pour l'ouverture de cette école.

La Chrysalide ambitionne d'ouvrir ses portes à la rentrée 2025-2026.

La bâtiment Vers - l'Eglise est constitué de :

-  1 salle au rez-de-chaussée de 56 m² avec 2 WC
-  1 salle à l'étage de 58 m² avec 2 WC
-  Les toilettes publiques



Acquisition de la buvette du FC Léchelles

Conseiller communal responsable M. Daniel Barras, dicastère Patrimoine communal

Pour donner suite à la cessation des activités du FC Léchelles et à sa mise en faillite pour factures non honorées, le Conseil communal de Belmont-Broye s'est trouvé devant l'alternative suivante :

1. Soit acquérir rapidement l'objet avant sa mise en vente par l'Office des faillites, par la signature d'un accord avec le Président. Pour cela une assemblée extraordinaire devait être convoquée et organisée.
2. Soit laisser l'objet être mis en vente aux enchères avec le risque de ne pas pouvoir le racheter.

Après examen du dossier et à la lumière d'un rapport sur l'état du bâtiment établi par le Bureau technique, le Conseil communal a décidé du rachat de la buvette du FC Léchelles afin qu'elle reste en mains communales.

Les conditions qui plaident en faveur d'une reprise de la buvette par la Commune sont les suivantes :

1. La buvette est construite sur un terrain communal et bénéficie à cet effet d'un DPP
2. Le bâtiment est en bon état et ses équipements aussi (chambre froide, équipement de cuisine, mobilier)
3. La Commune de Belmont-Broye est propriétaire du terrain de foot ainsi que des installations d'éclairage. Avec l'acquisition de la buvette, la Commune devient l'unique propriétaire du site et de ses installations
4. Le Conseil communal a pris les dispositions nécessaires pour le maintien du terrain de foot en le mettant à disposition des clubs de la Commune en priorité mais aussi de clubs de villages voisins qui en ont fait la demande selon les disponibilités restantes. Actuellement, s'entraînent 2 équipes du FC Montagny
5. Le terrain de foot reste ainsi accessible aux enfants de Léchelles
6. La buvette peut être louée à la population belmontoise et aux sociétés locales pour l'organisation de manifestations et de fêtes privées

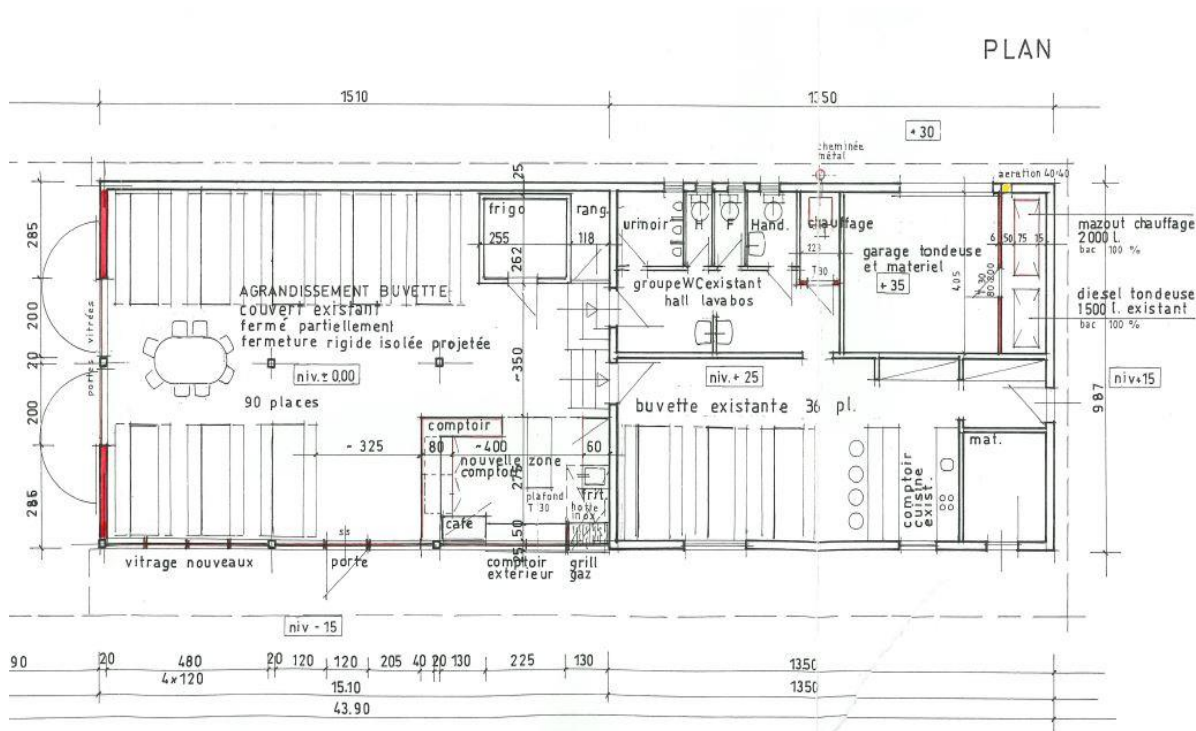
A cet effet, le Conseil communal a demandé un préavis à la Commission financière en vertu de l'art. 72 alinéa 3 de la LFCo. Cette dernière a remis au Conseil communal un préavis positif avec remarques en date du 24 janvier 2024.

Dès lors et en vertu des compétences que lui donne l'article 10 al.1 du Règlement des finances, le Conseil communal a pris contact avec le Président du club de foot et l'office des faillites pour leur signifier que la Commune de Belmont-Broye était disposée à acquérir l'objet aux conditions suivantes :

1. La Commune de Belmont-Broye accepte la reprise des installations sportives (y compris le bâtiment) du Football-Club Léchelles, en l'état
2. La Commune de Belmont-Broye s'engage à reprendre les dettes existantes connues figurant dans les comptes et ses annexes.
3. La Commune de Belmont-Broye accepte également de verser à son Président un montant pour solde de tout compte. Un tiers de ce montant sera versé dès l'inscription au Registre foncier et sous réserve d'autres créances revendiquées contre le Football-Club de Léchelles
4. Les clefs du bâtiment seront remises le jour de l'état des lieux effectué, le 18 janvier 2023, par la Commune de Belmont-Broye et le Président
5. Le Président s'engage à signer l'acte de vente concernant la parcelle n° 9138 RF à Belmont-Broye en faveur de la Commune de Belmont-Broye
6. Le Président s'engage à supprimer le DDP sur l'article n°8115 RF à Belmont-Broye.

L'immeuble comprend une buvette principale d'une capacité de 90 places. Celle-ci est équipée d'une chambre froide, d'un frigo, d'un four et d'un grill. Dans la seconde partie du bâtiment se trouve une buvette annexe d'une capacité de 36 places équipée d'un frigo, d'un four et d'une vitrocéramique.

Dans cette seconde partie se trouve également les sanitaires avec une partie urinoir, un WC homme, un WC femme et un WC handicapé. Le chauffage de ce bâtiment se fait au mazout.

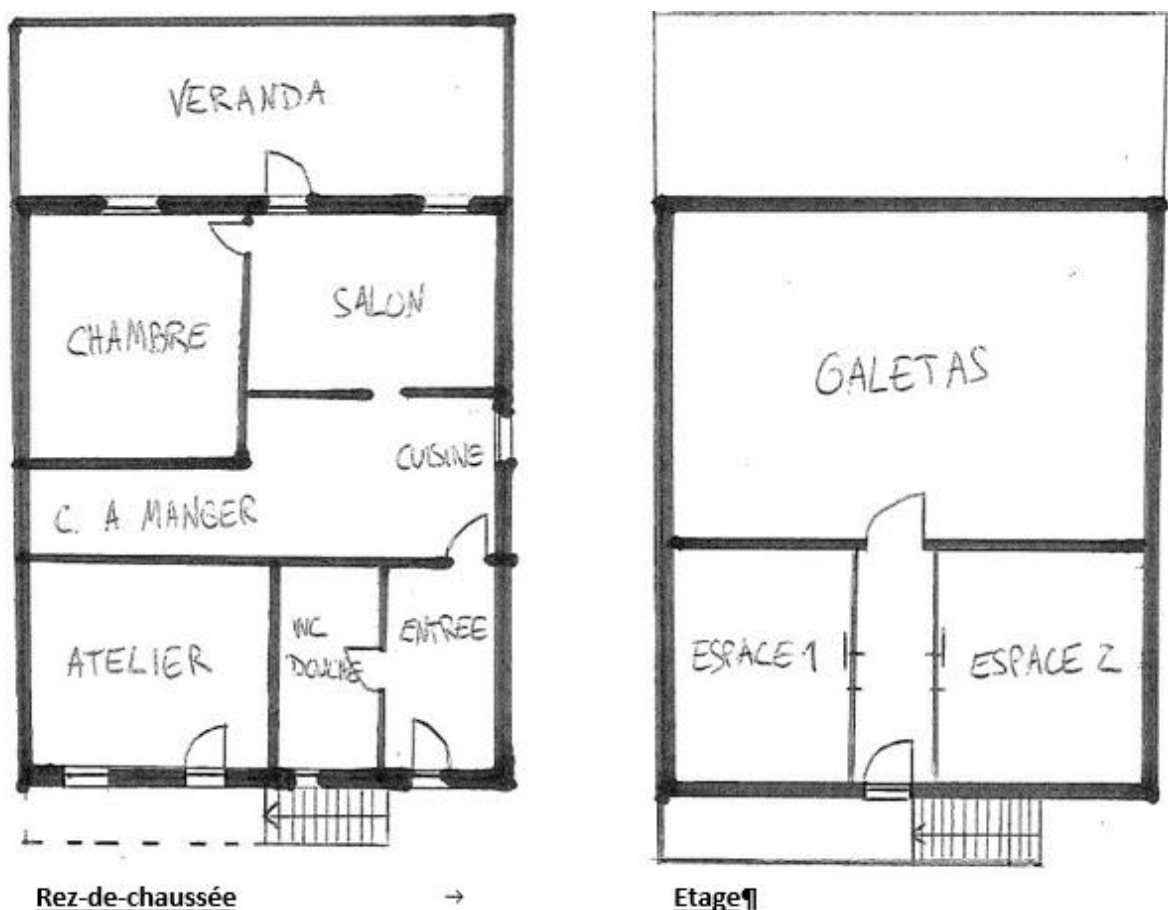


Vente de l'immeuble n° 23, propriété de la Commune de Belmont-Broye

Conseiller communal responsable M. Daniel Barras, dicastère Patrimoine communal

A la suite du décès du locataire de l'immeuble no 23 au lieu-dit La Bruyère et au vu de la situation, le Conseil communal de Belmont-Broye a décidé de mettre en vente l'objet après examen des possibilités de nouvelle location ou de réaffectation du bâtiment pour usage communal.

L'immeuble comprend un rez-de-chaussée et un étage répartis comme suit :



Le rapport sur l'état de l'immeuble établi par le Bureau technique conclut que la vente de l'immeuble est la solution la plus profitable pour la Commune pour les raisons suivantes :

1. Le bâtiment se situe en zone agricole, ce qui empêche toute modification du bâti actuel.
2. Une location de l'immeuble en l'état actuel n'est pas possible sans consentir à des travaux d'assainissement conséquents du bâtiment qui passe aussi par une mise aux normes des services (électricité, eau potable, épuration).



3. Une réaffectation du bâtiment pour une utilisation communale pour l'édilité par exemple demande également des travaux de réaménagement des pièces trop exigües du bâtiment et ne correspond pas une gestion rationnelle du Service.

Dès lors, le Conseil communal estime qu'une rénovation de l'objet pour une location n'est pas une option envisageable ainsi qu'une réaffectation pour un usage communal. Il a donc mandaté une agence immobilière locale, qui a estimé la valeur vénale du bâtiment à CHF 120'000, pour l'assister dans la vente de ce bien.

3. Elections du Président-e et du Vice-président-e du Conseil général 2023

Mme la Présidente procède maintenant à l'élection du nouveau Président du Conseil général. Elle indique que conformément au tournoi établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe Le Centre Belmont-Broye propose Monsieur Matthieu Chardonnens à l'élection de la Présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Elle demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Elle prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. **Monsieur Matthieu Chardonnens du groupe Le Centre Belmont-Broye est élu à la Présidence avec 41 voix.** Mme la Présidente lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

M. Matthieu Chardonnens prend la parole, il remercie le Conseil communal pour sa confiance et le Conseil général pour ses voix. C'est une joie pour lui d'être votre serviteur pour l'année à venir. Il est vraiment très intéressé à s'engager plus pour la Commune et espère qu'il sera à même de pouvoir tenir son engagement. Au nom du Conseil général, il tient à remercier Mme Sophie Meyer pour son engagement et pour l'excellent travail effectué durant cette année de présidence.

Mme la Présidente procède maintenant à l'élection du nouveau Vice-Président du Conseil général. Elle indique que conformément au tournoi établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe La Gauche Plurielle propose M. Johnny Fleury à l'élection de la Vice-Présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Elle demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Elle prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. **M. Johnny Fleury du groupe La Gauche Plurielle est élu à la Vice-Présidence avec 41 voix.** Mme la Présidente lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

M. Johnny Fleury prend la parole, il remercie le Conseil général pour sa confiance et son élection a pratiquement la majorité, il espère répondre à leurs attentes et à ceux du Conseil communal.

4. Comptes 2023

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes de résultats 2023, **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que l'exercice comptable 2023 se solde par un bénéfice de CHF 107'817.81 alors que le résultat budgété laissait apparaître un montant déficitaire de CHF 586'720.00. Ce résultat bien que supérieur aux prévisions, reste précaire.

En effet, bien que la population de notre Commune enregistre une forte croissance ces dernières années et que le volume des rentrées fiscales augmente, les recettes peinent à couvrir les charges liées en hausse continue et les nouvelles prestations communales.

La différence par rapport au budget, provient essentiellement des impôts sur les personnes morales des années antérieures qui avaient été évaluées précautionneusement.

Pourquoi cette précaution ?

Cet impôt a fait l'objet d'une réforme fiscale (PF17) en octobre 2018, réforme visant à garantir la compétitivité économique de notre Canton. Cette réforme a engendré une baisse des rentrées fiscales de CHF 850'000.00 pour notre Commune. A cela s'ajoute, la crise COVID 2020-2021 qui a créé un flou analytique pour l'estimation des rentrées fiscales des entreprises.

A relever également au niveau des comptes, pour la première et durant 5 ans, à la suite de la vente à un prix préférentiel au Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise des parcelles pour la construction du futur home, la perte comptable de cette transaction sera répartie sur 5 ans à hauteur d'environ CHF 150'000 et cela apparaît pour la première fois dans les comptes en 2023.

Mme la Présidente demande à **M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes de résultats 2023.

M. Ludovic Corminboeuf indique que la Commission financière a rencontré le 11 mars 2024 Monsieur Thierry Piccand, Administrateur communal, ainsi que Monsieur Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, et les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance. La Commission financière s'est réunie ensuite à trois autres reprises (18 et 25 mars et 3 avril) et a transmis à l'issue de ces différentes séances une liste de questions à Monsieur Thierry Piccand que la Commission financière remercie pour le temps qu'il a consacré à y répondre.

Nous avons également rencontré préalablement, en date du 29 février 2024, Monsieur Michaël Picard, représentant de la société Fidustrust Révision SA, qui est l'organe de révision de notre Commune. Lors de cette séance, celui-ci nous a expliqué les contrôles effectués, ainsi que les méthodes mises en œuvre pour les réaliser. Ces travaux ont été résumés dans un rapport détaillé qui nous a été transmis.

La Commission financière a pris connaissance de ce rapport et n'a pas de remarque particulière, hormis le fait qu'elle partage la recommandation de l'organe de révision concernant le système de contrôle interne qui devrait être mieux documenté.

Mme la Présidente indique que pour les comptes de résultats, nous allons procéder chapitre par chapitre, chaque fois la parole sera donnée au Conseil communal puis à la Commission financière. Les membres du Conseil général seront invités à intervenir si nécessaire chapitre par chapitre.

a) Comptes de résultats

M. Ludovic Corminboeuf indique que les comptes de fonctionnement 2023 bouclent avec un bénéfice de CHF 107'817.21 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 586'720.00. Ce résultat légèrement positif provient d'une bonne maîtrise des charges et de rentrées fiscales pour les impôts ordinaires et spéciaux supérieures de CHF 658'233.30 par rapport au budget 2023 (cf. tableau au chapitre 9).

Il convient également de mentionner qu'à la suite de la remarque que nous avons formulée dans notre rapport sur le budget 2024, la part des intérêts relatifs aux emprunts destinés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées a été imputée dans le chapitre 7, ce qui a eu comme conséquence de créer un produit de CHF 116'900.00 (compte 9610.4940.00) et donc d'améliorer le résultat de l'exercice 2023.

Enfin, il y a lieu de mentionner la vente de la parcelle au RSSBF pour la construction du nouvel EMS dont le prix inférieur à la valeur comptable implique une perte de CHF 746'100.00 qui sera répartie sur 5 années et qui impacte pour la première fois les comptes de fonctionnement en 2023 avec un montant de CHF 150'000.00 comptabilisé dans le compte 9630.3411.00.

Chapitre 0 – Administration générale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

022 Services généraux, autres / 0220.3130.02 Frais de ports

La Commission financière constate que, même si les dépenses ont été légèrement inférieures au budget 2023, celles-ci sont tout de même élevées en sachant qu'il existe, à l'heure actuelle, de nombreuses solutions d'envoi par voie électronique, dont notamment les E-factures. Nous demandons donc au Conseil communal de mettre en œuvre des mesures pour les promouvoir afin de faire baisser les frais de ports.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

15 Service du feu

La Commission financière indique qu'à la suite de la mise en place en 2023 de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye), les coûts de fonctionnement y relatifs sont devenus des charges liées.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

212 Ecole primaire II / 2120.3100.00 Matériel de bureau, fournitures scolaires

La Commission financière constate que le budget a été dépassé de CHF 7'276.65. Cet écart est dû au fait que plusieurs ordinateurs ont dû être remplacés (7 Mac + 2 Ipad), ce qui n'était pas prévu au budget 2023. Dans le but de comprendre d'une manière plus globale la manière dont est géré le parc informatique, nous avons demandé des explications supplémentaires notamment pour savoir :

- Quel est l'équipement standard d'une classe au niveau informatique ;
- Si un inventaire du parc informatique est régulièrement mis à jour ;
- Et enfin si les choix du modèle d'ordinateurs sont effectués en fonction des besoins des élèves.

Nous résumons ci-dessous les explications obtenues.

L'équipement standard d'une classe est de :

- 1 Ordinateur de classe (pour l'enseignant)
- 2 Ipad pour les classes 1H à 4H
- 3 Mac + 4 Ipad pour les classes 5H à 8H
- 50 PC répartis dans les classes

Il nous a été confirmé qu'un inventaire détaillé est tenu à jour par le Service des écoles et que les modèles sont choisis selon les besoins des élèves (Les Mac sont des entrées de gamme par exemple) tout en s'assurant de la compatibilité entre les outils.

Pas de remarque de l'assemblée.

218 Accueil de jour (AES) / 2180.3636.00 Participation à l'AES « Les Papillons » + repas

La Commission financière constate que la participation de la Commune est plus élevée de CHF 80'075.93 par rapport aux comptes 2022. Cela en dû principalement à la participation des parents qui a diminuée. Ce montant peut, en effet, varier fortement en fonction du nombre d'enfants accueillis, ainsi que de la situation financière des parents. De plus, en 2022, il y a eu des erreurs de comptabilisation dans les comptes de l'association, ce qui explique également les écarts entre les comptes 2023 et 2022.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 4 – Santé

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque étant donné qu'il s'agit principalement de charges liées.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque étant donné qu'il s'agit principalement de charges liées.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

61 Circulation routière / 615 Routes communales

6150.3120.00 Frais d'éclairage public (consommation)

La **Commission financière** constate que les dépenses sont inférieures au budget 2023 et stables par rapport aux comptes 2022. Dès lors, nous nous demandons si la décision d'éteindre certains lampadaires durant la nuit a entraîné des répercussions financières et nous trouverions judicieux qu'une analyse soit réalisée pour autant que celle-ci puisse être effectuée facilement et à moindres frais.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, a juste une petite remarque ou précision quant à la part des intérêts qui a été imputée par rapport aux emprunts destinés à l'approvisionnement en eau et pour le traitement des eaux usées. Il est clair que cela a des conséquences de transférer des charges qui étaient dans le chapitre 9 dans le chapitre 7. Techniquement, du point de vue comptable, cela peut améliorer le résultat mais après, il faut quand même être conscient que s'il y a moins de charge dans le chapitre 9, elles sont reportées dans le chapitre 7 ce qui veut dire, aussi par conséquent que le montant attribué à la réserve est inférieure de ce qui avait été prévu dans le budget.

7 Protection environnement et aménagement du territoire

71 Approvisionnement en eau / 710 Approvisionnement en eau / 7101.3510.00 Attributions financement spécial - maintien valeur – EP / 7101.3510.01 Attributions financement spécial - équilibre cpte - EP

La **Commission financière** constate que les montants attribués à la réserve, qui servent à compenser l'excédent de produits afin d'avoir un équilibre entre les charges et les produits du chapitre 71, sont élevés. En effet, une attribution de CHF 188'724.17 à la réserve pour le maintien de la valeur a été comptabilisée (Compte 7101.3510.00) et une attribution de CHF 309'065.81 (Compte 7101.3510.01) a été comptabilisée à la réserve pour l'équilibre du compte. Ceci nous conduit aux réflexions suivantes.

Il ressort de ces deux comptes que les produits issus des taxes sont largement supérieurs aux charges. A notre sens, la réserve pour l'équilibre du compte (financée par la taxe d'utilisation) ne doit pas suivre la même logique que la réserve pour le maintien de la valeur (financée par la taxe de base EH et surface). En effet, la réserve pour le maintien de la valeur doit servir à supporter les frais financiers des investissements futurs (la valeur du réseau est estimée à CHF 24 millions) permettant le renouvellement des infrastructures et elle est, par conséquent, amenée à augmenter ces prochaines années.

En revanche, la réserve pour l'équilibre du compte sert à couvrir les coûts de fonctionnement et ne doit donc pas augmenter de manière indéfinie. Par conséquent, le montant de la taxe d'utilisation fixé actuellement à 2,50 CHF par m3 devrait être remis en question et adapté lors du prochain budget 2025 si les comptes 2024 démontrent la même tendance qu'en 2023.

7101.3940.00

Imputations internes des intérêts

Comme mentionné en préambule, la Commission financière constate qu'un montant de CHF 71'500.00 relatifs aux intérêts liés aux emprunts destinés à l'approvisionnement en eau a été comptabilisé dans ce compte.

72 Traitement des eaux usées / 720 Traitement des eaux usées / 7201 Traitement des eaux usées communales / 7201.3510.00 Attribution financement spécial- maintien valeur – EU / 7201.4510.01 Prélèvement financement spécial - équilibre compte EU

La Commission financière constate qu'une attribution de CHF 394'284.16 à la réserve pour le maintien de la valeur a été comptabilisée (Compte 7201.3510.00) et un prélèvement de CHF 29'077.36 a été effectué dans la réserve pour l'équilibre du compte (Compte 7201.4510.01). Ceci nous conduit aux réflexions suivantes.

A l'instar du chapitre 71 relatif à l'approvisionnement en eau, la réserve pour le maintien de la valeur (financée par la taxe de base EH et surface) doit servir à supporter les frais financiers des investissements futurs (la valeur du réseau est estimée à CHF 50 millions) permettant le renouvellement des infrastructures et elle est, par conséquent, amenée à augmenter ces prochaines années.

Concernant les coûts de fonctionnement, comme ceux-ci ont été très légèrement supérieurs aux produits issus de la taxe d'utilisation, un prélèvement de CHF 29'077.36 dans la réserve s'est avéré nécessaire. Par conséquent, le montant de la taxe d'utilisation fixé actuellement à 2,60 CHF par m3 paraît être, sur la base des comptes 2023, approprié.

7201.3940.00

Imputations internes des intérêts

Comme mentionné en préambule, la Commission financière constate qu'un montant de CHF 45'400.00 relatifs aux intérêts liés aux emprunts destinés au traitement des eaux usées a été comptabilisé dans ce compte.

73 Gestion des déchets / 730 Gestion des déchets / 7301.3510.01 Attributions financement spécial- équilibre cpte - déchets

Ce nouveau compte a été créé afin d'équilibrer les charges et les produits en attribuant à la réserve l'excédent de produits et en prélevant dans la réserve en cas d'excédent de charges, selon le même principe que celui appliqué pour l'approvisionnement en eau (chapitre 71) et au traitement des eaux usées (chapitre 72), à la différence que dans le chapitre 73, les produits doivent couvrir au minimum 70% des charges et non 100% comme dans les chapitres 71 et 72.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

91 Impôts / 9100 Impôts communaux ordinaires / 9101 Impôts communaux spéciaux

La Commission financière constate que les revenus des impôts communaux ordinaires sont plus élevés de CHF 552'313.00 par rapport au budget. Cet écart provient principalement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (CHF +348'030.50) et de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (CHF +413'483.95), dont les rentrées relatives à des années précédentes ont contribué au dépassement du budget.

Concernant les impôts spéciaux, ceux-ci, bien que beaucoup plus volatils d'une année à l'autre que les impôts ordinaires, ont été bien estimés dans le cadre du budget 2023, puisque les rentrées effectives sont proches du budget avec un dépassement de CHF 105'920.30.

Le tableau ci-dessous résume ces différentes variations :

	Comptes 2023	Budget 2023	Différence	
Impôts communaux ordinaires	14 197 883,00	13 645 570,00	552 313,00	Chapitre 9100
dont impôt sur le revenu (personnes physiques) - année fiscale	9 690 000,00	10 950 000,00	348 030,50	Compte 9100.4000.00
dont impôt sur le revenu (personnes physiques) - années précédentes	1 608 030,50			Compte 9100.4000.10
dont impôt sur le bénéfice (personnes morales) - année fiscale	826 500,00	860 000,00	413 483,95	Compte 9100.4010.00
dont impôt sur le bénéfice (personnes morales) - années précédentes	446 983,95			Compte 9100.4010.10
dont impôt sur les prestations en capital	231 749,70	380 000,00	-148 250,30	Compte 9100.4030.00
Impôts communaux spéciaux	2 977 920,30	2 872 000,00	105 920,30	Chapitre 9101
Total impôts communaux ordinaires et spéciaux	17 175 803,30	16 517 570,00	658 233,30	

Pas de remarque de l'assemblée.

Plus aucune question n'est posée. **Mme la Présidente** demande de passer au vote.

Les comptes de résultats 2023 sont acceptés à la majorité évidente.

b) Comptes des investissements

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes d'investissements 2023, **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que dans le rapport de gestion se trouve les investissements qui sont clos en 2022 et également le suivi de ceux en cours.

Une remarque sur la prise d'information et la lecture avec MCH2, lui-même doit s'habituer et que ce n'est pas toujours simple de compréhension avec la présentation des informations. Dans le rapport de gestion, vous avez les investissements qui sont clos en 2022 avec les écarts pour ces différents investissements. Dans une valeur moyenne, nous avons, sur la globalité, des écarts inférieurs de 2,82 % par rapport aux montants qui ont été budgétisés. Vous avez également pour chaque chapitre les décisions prises par le Conseil général, les montants qui ont été votés et les montants qui ont été utilisés. Vous avez ainsi le point de situation pour chaque objet en cours.

Mme la Présidente demande à **M. Ludovic Corminboeuf** pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes d'investissements 2023.

M. Ludovic Corminboeuf indique que la Commission financière constate que le montant net d'investissement se monte à CHF 4'914'446.77. L'écart par rapport au budget s'explique par le report de plusieurs projets d'aménagements routiers (Chapitre 6) et des projets d'approvisionnement et d'évacuation des eaux (Chapitre 7). Les charges y relatives seront donc reportées sur les années suivantes.

Il convient encore de mentionner que les coûts d'investissement liés à la réfection du toit de l'immeuble des Grands-Ponts ont été directement imputés au bilan, sans passer par le compte des investissements car il s'agit d'un investissement concernant le patrimoine financier qui doit être comptabilisé de cette manière.

Nous avons également pris connaissance des différents tableaux relatifs aux investissements terminés, de même qu'aux investissements en cours et n'avons pas de remarque particulière à formuler. La Commission financière n'a pas de remarque particulière par rapport à ces différents tableaux.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 2 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.
La **Commission financière** n'a pas de remarque.
Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 3 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.
La **Commission financière** n'a pas de remarque.
Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 6 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.
La **Commission financière** n'a pas de remarque.
Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 7 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.
La **Commission financière** n'a pas de remarque.
Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 8 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.
La **Commission financière** n'a pas de remarque.
Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 9 est accepté à la majorité évidente.

Plus aucune question n'est posée. **Mme la Présidente** demande de passer au vote.

Les comptes de fonctionnement 2023 sont acceptés à la majorité évidente.

c) Approbation des comptes

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

Bilan de la Commission financière

Les dettes financières à long terme se montent à CHF 28'552'000 au 31.12.2023, soit en augmentation CHF 4'335'650 par rapport à l'année précédente (Dettes financières à long terme au 31.12.2022 : CHF 24'216'350).

La Commission financière n'a pas d'autres remarques concernant le bilan au 31 décembre 2023.

La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes 2023 et le report du bénéfice de CH 107'817.21 dans les capitaux propres.

Pas de remarque de l'assemblée.

Plus aucune question n'est posée. **Mme la Présidente** demande de passer au vote.

Les comptes 2023 sont acceptés à la majorité évidente.

Mme La Présidente passe la parole à **M. Albert Pauchard**, Syndic, pour commenter le rapport de gestion 2023.

Le rapport de gestion 2023, le deuxième sous cette forme, a été réalisé avec les objectifs suivants :

- Donner aux lecteurs un aperçu des tâches communales réalisées ou en cours
- Présenter un état de la situation des investissements votés par le Conseil général
- Synthétiser certains chiffres clés

Ce document tend à se compléter et se développer en fonction des besoins et des lignes directrices décidées par le Conseil communal de Belmont-Broye.

Les Conseillers généraux sont invités à le lire et faire part de leurs éventuelles remarques et/ou demandes auprès de l'Administration.

Il remercie l'Administration pour la mise en place de ce rapport, ce qui n'est pas une mince affaire. Ce rapport est important, cela demande de l'Administration mais, aussi de la part du Conseil communal, un investissement important.

5. Divers

Mme la Présidente, indique que nous avons reçu en amont 2 questions adressées au Conseil communal :

La première concerne la Caserne pompiers et base de départ pour la Basse-Broye, **M. Dany Chardonens**, vous avez la parole.

Merci Mme la Présidente, **M. Jean-Marc Chappuis** (groupe MBB) et moi-même **Dany Chardonens** (groupe UCD-Indépendants UDF), désiront avant d'exposer notre question présenter une petite vidéo à l'assemblée.

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Au nom des primo-intervenants de la base de départ des sapeurs-pompiers de Domdidier, nous souhaitons vous rendre attentifs et nous assurer que le Conseil communal a bien pris en compte tous les éléments de la construction d'une nouvelle caserne sur le site des Vernettes à St-Aubin.

Nous sommes conscients des avantages que Belmont-Broye retirera si la caserne se construit dans cette zone :

- S'assurer d'avoir potentiellement plus d'intervenants (provenant du bassin de la basse Broye).
- Pas d'investissement à court terme de 2 à 3 millions, le terrain en face de la déchetterie reste libre pour des projets de développement tels que le défis des déchetteries et des locaux de la voirie qui sont à l'étroit aujourd'hui.

Nos interrogations pour ne pas dire notre surprise vont dans le sens où à ce jour personne n'est venu ne serait-ce qu'échanger avec les personnes concernées par ce changement. Ce qui est à nos yeux fort regrettable. Car nous serons les 1ers touchés par cette démarche qui entraînera des conséquences sur les miliciens que nous sommes et sur les futurs sinistrés, vu que les temps d'intervention pour les citoyens et les entreprises de Belmont-Broye s'en verra prolonger.

Sachant que chaque minute compte pour sauver une vie, limiter les conséquences d'un sinistre ou pour sauver un outil de production. Nous espérons que les réflexions du conseil communal ne s'arrêtent pas aux isochrones que l'ECAB a fait il y a 2 ans ?

Car oui il s'agit bien de ces éléments qui nous font peur pour une commune comme la nôtre avec une imposante zone industrielle qui comporte des entreprises générant des risques majeurs dont 6 entreprises classés OPAM (ordonnance sur les accidents majeurs). Nous allons amener de la complexité pour les déplacements des sapeurs-pompiers qui devront se rendre à St-Aubin, prolongeant le trajet de 4 à 5 km tout cela dépendant de l'endroit où habite le sapeur.

La communication du Conseil communal de ce jour ne met en valeur que des avantages et occulte totalement les points négatifs pour la population de Belmont-Broye :

- Le passage à niveau de Domdidier va générer une perte de temps possible de 4 à 5 minutes, aujourd'hui 2 à 3 fois par heure. Demain certainement plus avec un passage des trains au ¼ d'heure et cela même si les améliorations en cours d'exécution avec l'automatisation de la ligne, le temps d'arrivée en caserne et sur l'intervention ne s'en trouveront que considérablement rallongé. L'impact pour les villages périphériques à la caserne comme Dompierre ou Russey est encore plus grand.
- Lorsque la route de St-Aubin aura été mise à 30 km/h, car ne soyons pas dupe il faudra bien gêner les camions et autres voitures qui se rendront sur le site d'AGRICOLA afin d'assurer la sécurité justifiée de nos concitoyens dans cette zone. Eh bien, pour le pompier qui devra se rendre à St-Aubin et grâce à Via Secura, il a l'obligation de respecter la limitation de vitesse sans quoi il se fait amender, et ceci peut aller jusqu'au retrait de permis avec les conséquences que vous connaissez. Ceci toujours dans le but honorable d'aider ses concitoyens.
- A la sortie des écoles les enfants du primaire puis du CO qui rentrent chez eux ou qui se déplacent en direction de la gare amènent également de grandes difficultés de circulation aux droits des divers passages piétons sur une axe principal de secours.
- Si nous pouvons imaginer que nous aurons potentiellement plus d'intervenants en profitant des collègues en provenance de Gletterens, Delley ou Portalban, il faut aussi intégrer qu'ils auront eux aussi des contraintes de chemins AF interdit aux véhicules, des temps de trajets rallongés et demain aussi certainement des routes limitées à 30 km/h pour le confort des citoyens.
- Nous craignons de perdre des intervenants car quand le sapeur venant des extrémités des communes arriveront à St-Aubin alors que les véhicules pompiers seront déjà partis car lui aura été ralenti par les points cités plus haut. Soyez certains qu'ils seront très rapidement démotivés et nous perdrons ces intervenants. Le défi du recrutement est déjà plus que présent à ce jour. Nous rappelons qu'il est du devoir de la commune de trouver des gens qui veulent bien s'engager. Ce projet n'est pas du tout bénéfique pour cela

M. Jean-Marc Chappuis indique que l'objectif de la vidéo de ce soir n'est en aucune façon de faire peur à qui que ce soit, c'est juste la réalité des matières que nous rencontrons dans les appartements d'aujourd'hui. Vous avez pu voir qu'en 5 à 6 minutes un appartement peut être en inflammation totale. Chaque minute compte et c'était l'objectif de la vidéo présentée ce soir

Maintenant que nous avons également pu présenter les désavantages à ce projet, les questions adressées au conseil communal sont les suivantes :

- Ne pouvons-nous pas nous Belmont-Broye profiter de construire cette caserne sur le village de Domdidier et de profiter des 25% de subvention octroyé par l'ECAB pour tout projet de caserne déposé jusqu'à fin 2026 ?
- Comme l'imposante zone industrielle et ses 6 entreprises classées OPAM se trouvant sur le territoire de Belmont-Broye, la commune ne devrait-elle pas prendre ses responsabilités vis-à-vis de la sécurité incendie ?
- Est-ce que le conseil communal compte garder la route de St-Aubin limitée à 50 km/h car considérée comme un axe de secours principal ? Une simple interdiction de circulation aux poids lourds sauf bordiers et véhicules d'urgence suffirait.

Nous souhaitons également avoir accès aux détails de vos réflexions afin de comprendre les intérêts que vous défendez afin d'être sûr que vous aurez bien pris en compte toute la complexité que cela va engendrer pour les citoyens, les entreprises et pour les futurs intervenants pompiers qui eux mettent simplement leur temps libre pour protéger nos concitoyens. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente remercie M. Chardonnens et M. Chappuis pour cette question. Est-ce que le Conseil Communal souhaite réagir à cette question.

M. Albert Pauchard indique qu'ils prennent officiellement acte de la question qui est posée au Conseil communal, nous l'examinerons et y répondrons avec toute la diligence requise. Comme Mme la Conseillère communale responsable du dicastère est ici, je lui laisse la parole pour quelques premiers éléments d'informations.

Mme Lia Rosso, Conseillère communale, remercie toutes les personnes présentes ce soir qui témoigne d'un grand engagement de votre part et comme dit déjà à plusieurs reprises, l'engagement des sapeurs-pompiers est indispensable et précieux pour la sécurité de notre population.

Nous avons déjà parlé de cette caserne à d'autres reprises, la volonté de la commune de construire une caserne n'avait jusqu'à présent pas été mise en doute. Si les sapeurs-pompiers sont là ce soir c'est, et elle en est consciente, qu'ils sont très engagés et qu'ils ont aussi beaucoup de doutes et de craintes.

Personnellement, je ne suis pas la seule, je vous encourage vivement à faire part de toutes ces réflexions, de tous ces doutes, de toutes ces craintes à l'ADIS-Broye et l'ECAB qui sont désormais les responsables.

Elle tient vraiment à préciser ici un point fondamental, c'est que depuis le 1^{er} janvier 2023, nous faisons partie de l'ADIS-Broye donc de cette association de communes qui assure la défense incendie dans le district de la Broye, cela a amené un changement de perspectives et ce changement est très important parce que la défense incendie dans les communes maintenant ce n'est plus qu'une affaire communale mais c'est devenu vraiment quelque chose qui peut se résumer avec le mot Régionalisation d'une part et d'autre part Vision à long terme et cela change complètement la donne de ce que nous discutons ce soir.

Il est vraiment important de comprendre aujourd'hui que l'agrandissement et la construction d'une nouvelle caserne passe par l'ADIS-Broye, c'est un projet régional et de plus c'est vrai, d'après les premières discussions que nous avons eues, le commandant du Bataillon, l'ECAB privilégie une vision qui est sur le long terme (vision à 10 ans).

Je ne vais pas pouvoir répondre plus en détails à tous les points que vous avez soulevés, je suis convaincue que cela demande des éclaircissements avec les experts de l'ECAB et de l'ADIS-Broye c'est quelque chose de sérieux et que des réponses claires et précises doivent être données.

Ce que je peux dire, au nom du Conseil communal, c'est une fois l'analyse faite nous soutiendrons la meilleure solution pour la défense de la population et bien sûr de notre commune.

M. Jean-Marc Chappuis, groupe MBB : J'entends bien vos paroles, Mme la Conseillère, ce que je voudrais dire c'est que ce ne sont pas que des pompiers, quand je parle avec des pompiers, l'ADIS-Broye ou le Commandant, l'on me dit que c'est les politiques. Quand je parle avec les politiques, on me dit que ce sont les pompiers et finalement personne ne vient parler avec les gens concernés. Je trouve cela très regrettable. Ce que nous disons là maintenant, c'est vraiment du concret, le 30 KM demain il est là. La loi nous devons la respecter quand nous nous déplaçons avec nos véhicules privés on risque de se faire amender et quand on revient avec les feux bleus, avec Via Secura en 30 km, si l'on dépasse 49 km c'est l'amende aussi. Cela va être très difficile d'intervenir et l'on peut faire de superbes casernes dans le futur, voir régional mais, si l'on ne pense pas à ces choses-là, il y aura des conséquences et c'est à ces conséquences là que j'insiste personnellement. Et ce n'est pas pour « pleurnicher » que l'on va perdre la caserne, c'est vraiment de se poser les bonnes questions pour notre défense future.

M. Albert Pauchard, Syndic, comprend tout à fait l'intervention et les problèmes que posent une intervention rapide malheureusement, Via Secura n'est pas de la compétence du Conseil communal et c'est bien dommage. Cela n'est d'ailleurs pas de la compétence cantonale. Alors j'entends très bien ce que M. Chappuis dit, une fois ce sont les techniciens qui disent ce sont les politiques, une fois les politiques disent que ce sont les techniciens. Notre décision est fondée avant tout sur les préavis des techniciens (des personnes habilitées à commander le Bataillon) et la commission cantonale qui régit l'ensemble du dispositif qui indique où doivent être disposées les bases de départ ou les bases d'urgences.

Il est vrai que dans le cadre de la basse Broye, 2 bases étaient définies, 1 base à Domdidier et 1 base à Satin-Aubin. L'analyse a été faite par la commission cantonale et le Conseil communal ne l'a pas influencée. Nous avons demandé « Que pensez-vous de ce projet ? » La commission cantonale nous dit que l'installation d'une nouvelle base et d'une caserne aux Vernettes à Saint-Aubin répond à l'ensemble des critères pour une intervention actuelle.

Il est clair qu'ils ne sont pas venus sur le terrain, qu'ils n'ont pas pris la route de Saint-Aubin. Cette dernière qu'elle soit à 50 Km ou 30 Km quand vous la prenez régulièrement, vous voyez que vous faite plus une moyenne de 40 Km en raison de la circulation.

Les zones OPAM sont des zones très contrôlées, Il y a une qui se trouve en face de la caserne actuelle. Si cette entreprise rencontre des problèmes, ce ne sera en tout cas pas les pompiers en face qui pourront intervenir parce que si cela est grave, ils n'auraient pas la tenue adéquate. Les 4 zones concernées se situent de l'autre côté de la ligne des CFF en direction de Saint-Aubin. Avec les Vernettes, nous avons une assurance de ne pas être gênés par des passages de trains.

Le Conseil communal comprend les soucis mais, ils faut prendre en compte tous les paramètres futurs et il faut assurer la défense incendie avec un contingent de 40 à 60 personnes par base. Est-ce qu'avec la caserne de Domdidier, nous pourrions assurer un tel contingent ? La Commune informe la population pour recruter des sapeurs-pompiers mais, le recrutement final est du ressort de l'Etat major. Il prie les sapeurs-pompiers d'approcher également l'Etat major pour leur présenter leurs questions, leurs doutes et leurs soucis.

Mme la Présidente indique que la deuxième question concerne l'éclairage public, Mme Véronique d'Agostino, vous avez la parole.

Mme Véronique d'Agostino, groupe PLR, prend la parole :
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaiterais attirer votre attention sur une proposition visant à optimiser l'éclairage public dans notre commune, dans le but de renforcer la sécurité, notamment dans des zones stratégiques.

Actuellement, les lampadaires publics de notre commune sont éteints de 23h30 à 5h30 du matin, à raison de 1 sur 2 sur les axes principaux. Cette politique a suscité des préoccupations quant à la sécurité des résidents, en particulier dans des endroits tels que le nouveau parking de Domdidier et les alentours des écoles et gares où, l'obscurité peut favoriser les actes d'incivilité et d'insécurité.

Afin d'atténuer ces problèmes et de garantir la sécurité des citoyens, je propose que le Conseil communal envisage de maintenir les lampadaires allumés, de manière ciblée, dans des zones clé telles que mentionnées ci-dessus. Cette initiative contribuerait à assurer la sureté des déplacements nocturnes et des usagers de ces espaces.

Je vous remercie pour l'attention portée à ce dossier.

Merci Mme d'Agostino pour cette question. Est-ce que le Conseil Communal souhaite réagir à cette question ?

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, prend note de la question. Nous avons reçu déjà différentes demandes sur différents secteurs de la commune. Comme vous avez peut-être pu le constater sur Domdidier ces derniers temps, les lumières ont même été allumées durant la journée. Nous sommes en plein exercice pour reprendre le contrôle de l'éclairage et dès que cela sera fait, nous allons définir toutes ces zones. Nous connaissons les incivilités et les endroits où cela se produit. Notre volonté est de pouvoir baisser l'intensité des lumières à une période donnée. Mais avant cela, il faut avoir le mappage exact des lampadaires.

Mme la Présidente indique que ces questions seront versées à la liste des éléments à répondre par le Conseil communal et demande s'il y a d'autres interventions dans les divers. Ce qui n'est pas le cas.

M. Albert Pauchard, Syndic, informe que le Conseil général que le Conseil communal a proposé au Bureau du Conseil général d'annuler la séance du mois de juin prochain. En effet, il n'y a pas d'objets significatifs à soumettre au Conseil général et il est préférable de mettre des objets, si nous en avons, au mois de septembre prochain, chacun ayant déjà un agenda fort chargé.

Au nom du Conseil communal, il remercie la Présidente pour son année d'activités à la tête du Conseil général et félicite MM Matthieu Chardonnens et Johnny Fleury pour leur élection.

Mme la Présidente indique que ce fut sa dernière séance en tant que Présidente, elle tient à remercier les tous les membres du Conseil général pour leur confiance, cela lui a permis d'effectuer cette année de Présidence dans les meilleures conditions.

Elle rappelle la prochaine séance du Conseil Général qui aura lieu le 23 septembre 2024 à 19h30 à la salle polyvalente de Dompierre.

Comme il n'y a plus de remarque, **Mme la Présidente** souhaite une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à une verrée.

Mme la Présidente lève la séance à 20h57.

Au nom du Conseil général



Laurence Esseiva
Secrétaire



Sophie Meyer
Présidente